



LE GREENSCOPE #24

Chaque mois, Etyo Green Insight vous propose un retour sur l'actualité environnementale et vous informe sur les questions touchant

l'Immobilier Durable, la Green Supply Chain, l'Economie Circulaire, la Finance Responsable, la RSE et bien d'autres.

Au programme dans cette édition :

- **RETOUR D'EXPERIENCE**, les risques industriels en lien avec les batteries au lithium
- **VEILLE REGLEMENTAIRE**
 - Entrée en vigueur des obligations suite à l'incendie de Lubrizol
 - Garanties minimales sociales de la taxonomie
 - Ombrières photovoltaïques obligatoires sur les parkings inférieurs à 80 places
- **INNOVATION**, réemploi de matériaux en lien avec l'économie circulaire
- **ACTUALITES**, Etyo organise un webinar ISR avec l'OID et Primonial Reim, inscrivez-vous, il ne reste plus beaucoup de places !

Retour d'expérience

Les risques industriels à la Une

Lundi 16 Janvier, [un incendie démarre à Grand-Couronne](#) près de Rouen (76) dans un entrepôt ICPE (qualifié au régime de l'enregistrement), qui stocke principalement des batteries lithium et des pneus. Malgré d'importants nuages de fumée et des déflagrations liées à la combustion des batteries, l'incendie a pu être maîtrisé rapidement et aucun état d'urgence n'a été déclaré.

Cet événement fait cependant ressurgir les mauvais souvenirs de l'incendie de [Lubrizol](#) en 2019 et soulève les questions suivantes : nos installations industrielles sont-elles suffisamment surveillées ? Faut-il renforcer la réglementation au sujet des batteries lithium ?

Ces produits sont aujourd'hui considérés comme des produits combustibles, classés sous la rubrique 1510 (entrepôt de stockage de produits combustibles), et doivent respecter les dispositions de [l'arrêté du 11 avril 2017](#). En dehors de bonnes pratiques, aucune disposition constructive propre à ces équipements n'existe à ce jour. C'est pourquoi une évolution de leur réglementation est susceptible de survenir dans les prochains mois.

Veille réglementaire

Entrée en vigueur des obligations Post-Lubrizol

Plusieurs obligations issues de la réglementation suite à [l'accident Lubrizol](#) sont entrées en vigueur au 1er janvier 2023, pour les entrepôts et les établissements [SEVESO](#). Ces nouvelles dispositions ont pour objectif d'améliorer l'identification et la gestion des risques industriels.

Le contrôle du respect de ces premières échéances pour les entrepôts est identifié comme action systématique d'inspection dans la circulaire du 12 décembre 2022 du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires présentant les actions nationales 2023 de l'inspection des installations classées.

Les entrepôts de matières combustibles, autorisés et enregistrés, doivent avoir réalisé au 1er janvier 2023, une étude des flux thermiques, permettant d'identifier les éventuels risques de propagation d'un incendie au voisinage immédiat (effet domino), puis de définir, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires pour remédier à cette situation. Le stockage de liquides très inflammables dans des contenants susceptibles de fondre et de

libérer leur contenu, tels que des conteneurs plastiques, est désormais interdit dans les entrepôts de matières combustibles et les installations de stockage de liquides inflammables à autorisation.

Pour les installations autorisées au titre de [la rubrique 1510](#) ainsi que les établissements SEVESO, l'étude de dangers ou sa mise à jour postérieure au 1er janvier 2023 doivent mentionner les types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important.

[Le plan d'opération interne](#) (POI) obligatoire pour les sites SEVESO seuil haut, devient désormais obligatoire pour les établissements SEVESO seuil bas. Les POI devront intégrer les dispositions relatives à l'organisation de ces premiers prélèvements environnementaux.

Les garanties minimales sociales de la taxonomie



Si la [taxonomie sociale](#) est encore en attente, la Commission Européenne a dévoilé fin novembre un [nouveau rapport](#) détaillant les "minimums safeguards" de la taxonomie des activités vertes. Les "minimums safeguards" se réfèrent principalement au respect des principes directeurs de l'ONU, aux lignes directrices de l'OCDE, à des conventions de l'[Organisation internationale du travail](#) (OIT). Dans le cadre de la taxonomie européenne, les entreprises doivent s'assurer de respecter ces référentiels, au risque de ne pas satisfaire les conditions de la taxonomie. L'objectif est d'éviter que les investissements massifs dans la transition écologique ne se fassent au détriment des droits fondamentaux.

Il s'agit de la troisième et dernière étape pour déterminer si l'activité d'une entreprise peut être alignée avec les objectifs environnementaux de l'UE :

- Contribuer à l'un des six objectifs (atténuation, adaptation, ressource en eau, économie circulaire, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité),
- Ne pas porter atteinte à un autre objectif
- Respecter plusieurs principes fondamentaux dont le respect des droits humains et la lutte contre la corruption.

Ombrières photovoltaïques obligatoires sur les parkings inférieurs à 80 places

Ce mardi 7 février, le Parlement a définitivement adopté le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables.

[L'article 11](#) imposera en particulier à partir du 1er juillet 2023, d'équiper au moins 50% des surfaces des parkings de plus de 1500 m2 avec des ombrières photovoltaïques.

Cela permettra d'augmenter la puissance installée photovoltaïque française de 11 GWc (contre 15,8 GWc actuellement raccordés en France).

Certains parkings seront néanmoins exemptés, comme ceux destinés aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes ou ceux à proximité de sites classés et protégés.



Innovations

Réemploi de matériaux



L'[ESITC](#) de Caen a développé un matériau innovant issu de l'économie circulaire. Il s'agit de pavé drainant en béton complété avec des coquilles Saint-Jacques. Traditionnellement destinées à la déchetterie, les coquilles ont été revalorisées, broyées à la place du gravier pour en faire des "Eco-Pavé drainant". L'effet drainant de ce matériau permet à la fois de réduire les effets d'îlot de chaleur urbain et de lutter contre les potentielles inondations.

À ce jour, les pavés ont été installés sur le parking du campus de l'école, mais les chantiers se multiplient et les domaines d'utilisation sont nombreux : voirie, zones piétonnes, trottoirs, esplanades, places publiques, cours d'écoles...

Actualités

Webinaire ISR : Faire ses premiers pas vers la finance durable

Définir une stratégie d'Investissement Socialement Responsable devient indispensable pour les acteurs du marché immobilier. Quelles sont les étapes à mettre en place pour intégrer une démarche ESG sans greenwashing ?

Pour répondre à cette question, [Primonial REIM France](#), [l'Observatoire de l'Immobilier Durable](#) et [Etyo](#) aborderont la méthodologie et les challenges à relever pour faire ses premiers pas en finance responsable.

WEBINAIRE ISR

Faire ses premiers pas vers
la finance durable

**Mercredi 15 Février
de 11h30 à 12h15**



[Lien pour vous inscrire](#)

ETYO Green Insight
3, rue de Stochkolm
75008 PARIS
contact@etyo.com



© 2022 ETYO Group